Ville de Mamoudzou

Enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet de résorption de l'habitat insalubre dans le quartier Boubouni

Annonce n° 312
Type Enquête publique
Parution print 14/06/2024 · Le Journal de Mayotte (ggg)

Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population que l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet de résorption de l'habitat insalubre dans le quartier Boubouni, commune de Mamoudzou, se déroulera :

du lundi 1er juillet au mardi 30 juillet 2024 inclus
au sein de la mairie de Mamoudzou

Le dossier d'enquête publique conjointe sera consultable sur le site internet de la Préfecture de Mayotte à l'adresse suivante : https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetes-publiques/2024/Enquete-publique-conjointe-Resorption-de-l-Habitat-Insalubre-du-quartier-Boubouni-Mamoudzou

Les permanences se tiendront aux dates et heures suivants :
le 1er juillet de 9h00 à 12h00
le 8 juillet de 9h00 à 12h00
le 15 juillet de 9h00 à 12h00
le 22 juillet de 9h00 à 12h00
le 29 juillet de 9h00 à 12h00
le 30 juillet de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra exprimer ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition au sein de la mairie de Mamoudzou aux heures d'ouverture habituelles :

Du lundi au jeudi :
de 7h30 à 16h
le vendredi et samedi :
de 8h à 12h

(Adresse : Boulevard Halidi SELEMANI BP 01 97600 Mamoudzou)
Le public pourra également s'exprimer par courrier adressé à la mairie, à l'attention de Monsieur Chamsdine BACAR, commissaire enquêteur et portant a minima la mention « Enquête publique conjointe – RHI Boubouni», ainsi que par courriel à l'adresse : pref976-enquete-publique@mayotte.gouv.fr

Le Préfet, délégué du Gouvernement

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.